

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC GAILLON 23 RUE DU GENERAL DE GAULLE 27600 GAILLON
déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.Madame Laetitia LECHEVALLIER Monsieur Cedric LECHEVALLIER , gérants de la société 2L PARADIS ,
S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 62 RUE GRANDE FRESNE L
ARCHEVEQUE 27700 FRENELLES EN VEXIN, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme
représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en
numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	4L FINANCE 62 RUE GRANDE 27700 FRENELLES EN VEXIN
Nombre de parts	2000
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée,
conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

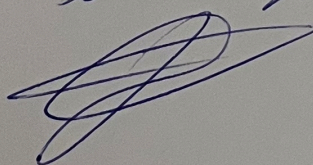
- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé
*lu et approuvé*
